

RÉFORME DE L'ORTOGRAFE

1) Le problème de la réforme de l'ortografe.

a) nécessité de rendre l'écriture du français plus simple.

b) permettre ou au moins d'être plus à l'aise devant l'écriture écrite.

c) danger de la déformation du passé littéraire et linguistique. Problème qui mérite réflexion et solution.

d) aspect politique du problème : l'ortografe de Por-Royal est une création de la bourgeoisie du 17^e siècle pour interdire au peuple d'accéder ou connaître ce libère l'homme.

2) La commission a voulu dépasser la discussion de spécialistes sur le code ou sur les aspects ambigus de tel ou tel innovation en matière de simplification. Elle a voulu travailler avec le code déjà mis en place par l'ICEM.

3) Plan de travail pour le moment qui suit.

a) sensibiliser les membres de l'ICEM au problème de la réforme de l'ortografe. Pour cela, le responsable de la commission passera une petite page dans chaque numéro de Technique de Vi.

b) Lancer des articles sur la réforme de l'ortografe dans la presse écrite régionale et nationale, à plusieurs reprises, en augmentant chaque fois le volume du texte écrit en orthographe.

c) La commission des Ardennes synthétise les réactions du public et les publiera dans le bulletin. Elle passera la synthèse des réactions dans T. de V.

d) Rencontre, partout où cela est possible, les parents d'élèves pour leur soumettre le problème de l'ortografe.

e) Perfectionner le code ou vu des réactions de tous.

f) Prévoir une chronologie d'application du nouveau code toujours d'après les réactions du public.

POUR L'INFORMATION DU PUBLIC

Après une assez longue discussion entre les nouveaux venus et la commission sur la nécessité d'une réforme de l'ortografe, le débat a porté essentiellement sur deux points :

- Réforme totale ou progressive
- La prise de conscience de la population.

Nous nous sommes vite aperçus que nous ne pourrions rien décider ou décider de la

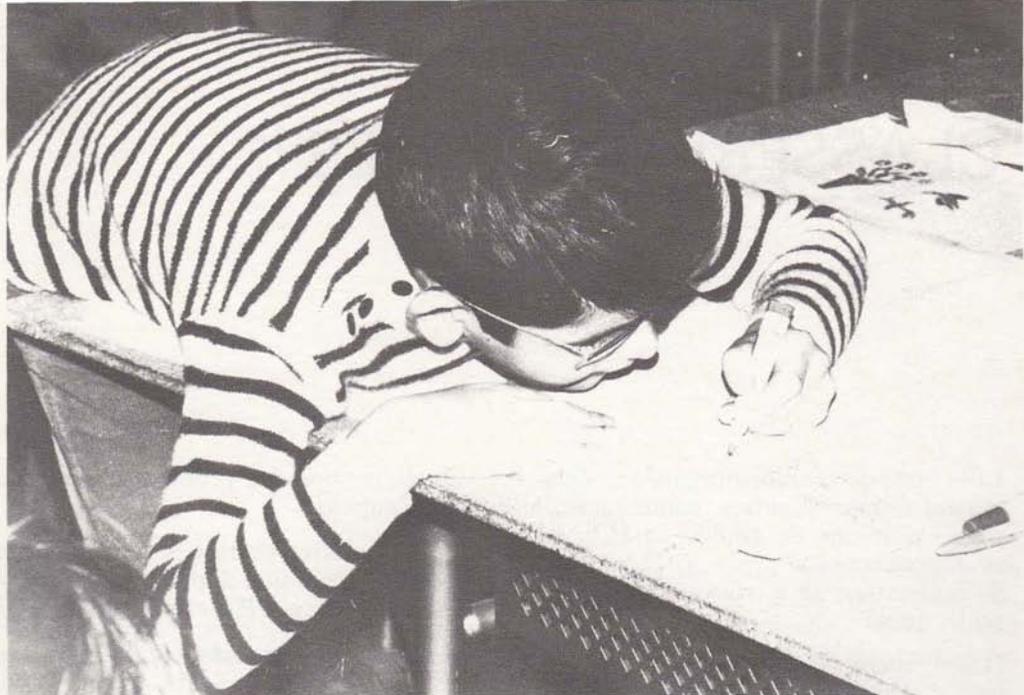


Photo Ueberchlag

mize an plase de la nouvèle ortografe tan ce léz utilisateur ne se seron pa pronosé sur la fason d'inplanté le nouvo code.

La premyère urjanse réste donc l'informasion du public pour byin lui fere conprandre c'il é posible d'écrire simpleman sanz être inconpri. Coman construire sèt prize de consiansé? La brochure publié par R. Szymanski l'an pasé nouz a fourni l'égzanple de l'acsion a mené. Il s'aji pour nou de fère publié dan la prése locale ou réjionale dé tecste ecplican le sans de no recherche é le byin-fondé de séle-si pour l'anfan. Sé tecste seron publié a intervale aseze espasé (3 moi environ) pour évité le rabachaje é permètre le muriseman dé réacsion. E sèt o vu de sé réacsion du public ce nou pouron continué.

Je demande a chace groupe départemantal de fère sèt éfor. S'il ne san

pa le contenu du tecste a publié, je me tyin a sa dispozision pour lui an fournir in c'il pourra remanié an fonction dé sirconstanse.

Le buletin de la comision ne sera ce le reflé dé diverse réacsion du public. Il se bornera a informé lé travayeur de la comision dé progré dan la prize de consiansé. Il pourra byin sur resevoir toute piste permétan de fère avansé le trin ci n'an é, ma-leureuzeman, c'o stade du joué d'anfan, même a l'ICEM.

La comision fonctionne come par le pasé. Sa responsabilité reste toujours dan le départeman déz Ardéne. Le buletin sera toujours publié sou notre responsabilité mé dan le cadre dé recherche propre a l'ICEM.

Le Responsable
R. BARCIK
29, av. Marceau
08 - Vrigne Aux Bois